



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2022 à 18h30

L'an deux mil vingt deux, le lundi vingt-huit mars à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY.

Messieurs : Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Dominique DAVARD, Romain DUCHENE, François GRAND, Olivier KERBART, Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs donnés : Monsieur Paulo DA SILVA donne pouvoir à Madame Corine FERTEY
Madame Nathalie MARIADASS donne pouvoir à Monsieur Alex BOUTELET
Monsieur Jean-Louis RAT donne pouvoir à Monsieur Dominique DAVARD

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du vingt-huit février deux mille vingt deux a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1) Arrêté autorisant le recrutement temporaire de deux Maîtres-Nageurs :

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de recruter et rémunérer deux Maîtres-Nageurs qui encadreront les élèves de l'école dans le cadre de la Convention signée avec la BA 105 pour la mise à disposition de la piscine, durant une heure tous les lundis, entre le 4 avril 2022 et le 4 juillet 2022. Conformément aux dispositions prises en début d'année scolaire, la Commune financera les trajets en bus. Le Conseil Municipal remercie la BA 105 d'avoir sélectionné sa candidature.

Vote : 13 voix pour (pouvoir compris).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement décrit ci-dessus.

2) Modification du Règlement Intérieur de la Salle des Associations :

Le Règlement Intérieur établi en 2021 présentait quelques imprécisions corrigées par le nouveau règlement 2022 :

- Simplification du principe de la caution ; Possibilité pour les Associations, sous conditions d'absence de réservation, de réserver la salle en période rouge.
- Homogénéisation du coût du nettoyage pour les Associations fixé à 75 €
- Possibilité de louer la salle à un tarif négocié pour un événement musical, culturel ou artistique apportant une image positive au Village.

Tarifs de locations 2022 inchangés

Vote : 13 voix pour (pouvoir compris) .

3) Présentation du compte de gestion 2021 :

En préambule de la présentation du budget par Olivier KERBART, Responsable de la Commission Finances, le Maire remercie les membres de cette Commission pour les nombreuses séances de travail auxquelles ils ont participé. Il poursuit en donnant le sens et rappelle les priorités qui ont été travaillées lors des travaux :

- atténuer la hausse du coût des énergies en remplaçant des éclairages classiques par des LED, en isolant nos bâtiments, en installant des thermostats.
- poursuivre nos investissements (espace multisports, entrée PMR Eglise, ...) pour contribuer à l'enrichissement de notre Commune, pour un cadre de vie agréable
- travail avec les Associations pour mener des mini-projets qu'elles ont proposés
- maintien du taux 2021 pour la part communale des impôts fonciers (qui est l'un des plus faibles du secteur)

Il termine en évoquant le SIVU-CIGALE (syndicat gérant le périscolaire) dont le coût augmente de manière importante chaque année. Un audit externe a préconisé des actions correctrices : c'est un sujet sur lequel nous reviendront en cours d'année. Pour rappel versements de Prey en 2019 : 40947€ ; 2020 : 68076€ ; 2021 : 53961€ ; prévisions 2022 : entre 62000 et 69000€.

Lecture des indemnités perçues par le Maire et ses adjoints et adjointes.

Compte de gestion 2021 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	231791,02	969565,30	1201356,32
Titres de recette émis (b)	73539,76	595745,78	669285,54
Réductions de titres ©		7151,65	7151,65

Recettes nettes (d=b-c)	73539,76	588594,13	662133,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	231791,02	854626,33	1086417,35
Mandats émis (f)	118229,44	590498,28	708727,72
Annulations de mandats (g)		997,28	997,28
Dépenses nettes (h=f-g)	118229,44	589501,00	707730,44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit	44689,68	906,87	45596,55

➔ Le budget de fonctionnement 2021 est quasi équilibré avec un déficit de 906,87 €.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque sur les données. Le tableau des emplois communaux 2021 est également partagé.

Vote : 13 voix pour (pouvoir compris).

4) Présentation du Compte Administratif 2021 et du budget primitif 2022

Pour faciliter la lecture du réalisé, l'ensemble du Conseil Municipal accepte de parcourir simultanément le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022, pour l'ensemble des sections du plan comptable

Olivier KERBART lit et commente les différents tableaux, répond aux demandes de précisions des élus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	(Avec affectation du résultat)	
	Réalisé 2021	Primitif 2022
Charges à caractère général	140855,76	252806,92
Charges de personnels	231722,76	333 721,00
Atténuation de produits	42143,00	42143,00
Dépenses imprévues		25000,00
Virement à la sect d'investis		94689,56
Opération d'ordre entre section	46909,11	18464,44
Autres charges gestion courante	125995,42	135306,00

Charges financières	1795,25	1417,00
Charges financières exceptionnelles	79,70	500 ,00
Dotation aux provisions		100
TOTAL DEPENSES	589501,00	904147,92

RECETTES		
Excédent antérieur		330620,92
Atténuation de charges	1262,70	432,00
Opérations d'ordre entre sections	1719,02	
Produits des services	52981,08	50520,00
Impôts et taxes	375089,56	386312,00
Dotation aux participations	133578,55	127480,00
Autres produits de gestion courante	3147,75	4433,00
Produits financiers	5,47	5,00
Produits exceptionnels	20810,00	4245,00
TOTAL RECETTES	588594,13	904147, 92

Projets inscrits au Budget Primitif (Investissements) :

	Proposé	Voté
Travaux remplacement lanternes LED	13334, 00	13334, 00
Installations sportives	200000,00	200000,00
Bâtiments scolaires (cour)	3600,00	3600,00
Mur effondré parking	7500,00	7500,00

Mise à niveau Défense Incendie	10000,00	10000,00
Projets des Associations	3000,00	3000,00
PMR Eglise et Electricité	15300,00	15300,00
Isolation Bâtiments Municipaux	10000,00	10000,00
Remplacement Lave-Vaisselle	6000,00	6000,00
Siège PMR	2000 ,00	2000 ,00

Subvention aux Associations : sur la base d'un projet proposé par chacune d'elle.

Organisme / Association	Montant de la subvention et Projet associé
Caisse des écoles de Prey	600,00
Amicale des Pêcheurs de Prey	200,00 nettoyage mare
Anciens Combattants de Prey	200,00
Association Culturelle et Sportive de Prey	200,00 rideau de scène
Association Bouge et Danse	200,00 miroirs de scène
Football Club de Prey	200,00 éclairage stade
Les Amis du Patrimoine de Prey	200,00
Tennis Club de Prey	200,00 caméra de surveillance
Cercle culturel de l'Hôpital de Pacy	50,00
CFA Bâtiment Evreux	60,00
CFAIE Val de Reuil	120,00
La Prévention Routière	70,00
MFR Vimoutiers	60,00
SPAIE	100,00
Comité des Fêtes de Prey	1000,00

Vote du compte administratif 2021 (le Maire sort de la salle du Conseil, n'ayant pas le droit de prendre part au vote).

Vote unanime de l'ensemble des élus : 12 voix pour (pouvoirs compris).

Vote du budget primitif 2022 et des subventions 2022 aux Associations (le Maire réintègre la salle du conseil pour participer au vote).

Vote unanime de l'ensemble des élus : 13 voix pour (pouvoirs compris).

Les administrés souhaitant des explications complémentaires sur le budget ou les investissements peuvent prendre rendez-vous en Mairie avec le responsable de la commission Finances.

Taux d'imposition des taxes directes pour 2022 :

La Commission Finances propose le maintien du taux d'imposition 2021, afin de ne pas handicaper les budgets des ménages qui seront impactés par l'inflation et la Taxe GEMAPI dont le prélèvement interviendra chaque année à partir de 2022.

Taux du Bâti : 14,34% ; non Bâti : 48,33% ; pour information la CFE est de 24,10 %

Vote unanime de l'ensemble des élus, pour le taux des taxes : 13 voix pour (pouvoirs compris).

3) Questions diverses :

* Plusieurs élus souhaitent des précisions quant à la demande du FC Prey d'utiliser la salle des Associations et sa cuisine pour le repas d'environ 60 enfants lors des stages organisés durant les deux semaines de vacances scolaire d'avril. Le tarif prévu dans le règlement de la salle étant de 200 € par jour, la Mairie a proposé une prise en charge à hauteur de 50 %, soit 100 € par jour (ou environ 1,50 € par enfant et par jour) en compensation de l'utilisation du chauffage, espace cuisine, nettoyage, etc de la salle. Notons que le nombre de stagiaires domiciliés à Prey n'est pas connu. Le FC Prey a décliné cette proposition. Suivent des échanges autour du FC Prey (par exemple un extincteur acheté en 2021 et expertisé hors service lors du dernier contrôle APAVE car percuté et non signalé à la Mairie – défaut d'encadrement ?) et de l'emplacement du complexe multi-sports envisagé dans les projets. Notons que la recherche de terrain se poursuit, aucune décision sur son emplacement, n'est prise à ce stade.

* Dans un esprit alliant économies d'énergies et préservation de la biodiversité, François GRAND propose de revoir le programme de tontes des espaces verts dans la Commune, en diminuant la tonte sur certains espaces, comme cela existe déjà dans de nombreuses communes. Il proposera une étude en ce sens. L'ensemble des élus partage cet objectif, sous réserve d'une communication aux Administrés.

* Dans le cadre également des économies d'énergie , Olivier KERBART propose d'étendre la période d'extinction des luminaires publics. Après discussions, l'ensemble des élus retient une coupure à 22h30 au lieu de 24h00 le soir, sans changement le matin.

* Les Elus envisagent la date du 26 avril pour le repas du Personnel Communal et des Conseillers qui avait été annulé en décembre.

* Les Elus valident la date du dimanche 9 octobre pour le Repas des Anciens. Sylvie DUBOIS organisera cette journée avec l'aide d'autres Conseillers.

* Etablissement des permanences des Elus pour les 4 dimanches d'élections à venir.

Fin de la séance : 21h30